

- violation de l'article 7, paragraphe 1, sous c), du règlement précité;
- détournement de pouvoir par une décision fondée sur des considérations tenant au droit de la concurrence.

---

**Recours introduit le 11 août 2014 — Laverana/OHMI (ORGANIC PROTEIN RICH PLANT COMPLEX FROM OUR OWN PRODUCTION)**

**(Affaire T-609/14)**

(2014/C 361/36)

*Langue de dépôt du recours: l'allemand*

**Parties**

*Partie requérante:* Laverana GmbH & Co.KG (Wennigsen, Allemagne) (représentants: M<sup>es</sup> J. Wachinger, M. Zöbisch et D. Chatterjee, avocats)

*Partie défenderesse:* l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)

**Conclusions**

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision de la quatrième chambre de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) du 2 juin 2014 dans l'affaire R 123/2014-4;
- condamner l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) aux dépens

**Moyens et principaux arguments**

*Marque communautaire concernée:* la marque figurative contenant l'élément verbal «ORGANIC PROTEIN RICH PLANT COMPLEX FROM OUR OWN PRODUCTION» pour des produits et des services relevant des classes 3, 5 et 35 — Demande de marque communautaire n° 11 922 986

*Décision de l'examineur:* rejet de la demande d'enregistrement

*Décision de la chambre de recours:* rejet du recours

*Moyens invoqués:*

- violation de l'article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement n° 207/2009 sur la marque communautaire;
- violation de l'article 7, paragraphe 1, sous b) et sous c), du règlement précité;
- violation de l'article 7, paragraphe 1, sous c), du règlement précité;
- détournement de pouvoir par une décision fondée sur des considérations tenant au droit de la concurrence.

---

**Recours introduit le 11 août 2014 — Laverana/OHMI (BIO ORGANIC)**

**(Affaire T-610/14)**

(2014/C 361/37)

*Langue de dépôt du recours: l'allemand*

**Parties**

*Partie requérante:* Laverana GmbH & Co.KG (Wennigsen, Allemagne) (représentants: M<sup>es</sup> J. Wachinger, M. Zöbisch et D. Chatterjee, avocats)